

7. Organisation d'urgence

Une bonne organisation des urgences doit permettre d'éviter de perdre un temps précieux en cas d'accident.



Que faut-il faire?

- Assurez-vous qu'il est possible de réagir correctement en cas d'urgence.
- Prenez des mesures appropriées pour l'organisation des urgences sur les lieux de travail/d'intervention en dehors de l'exploitation. Protégez les personnes travaillant seules.

Pouvoir réagir correctement en cas d'urgence

Le temps est un facteur important en cas d'accident ou d'urgence. Dans les zones peuplées et facilement accessibles, il faut en moyenne 10 à 15 minutes pour que les secours arrivent - dans les zones plus reculées, le délai est proportionnellement plus long. Une bonne organisation d'urgence permet d'utiliser au mieux ce temps pour apporter une aide efficace.

Pour cela, il est important que les moyens et les installations nécessaires soient disponibles dans l'entreprise, qu'ils soient opérationnels et qu'ils puissent être utilisés correctement.

L'organisation des urgences dans votre entreprise doit être vérifiée chaque année et le comportement adéquat doit être exercé. Organisez des exercices d'urgence et formez vos collaborateurs afin qu'ils sachent comment réagir en cas d'urgence.

Procédure	Qui	Classement agritop.safely.swiss
1. Déterminer les risques existants et les consigner dans un plan d'évacuation/de sauvetage. Les afficher dans l'entreprise.	CoSec	Module «07 Organisation d'urgence»
2. Vérifier le plan d'évacuation/de sauvetage, les numéros d'appel d'urgence au moins 1x/an, les adapter si nécessaire	CoSec	Module «07 Organisation d'urgence»
3. Se procurer et installer les moyens de secours nécessaires et en régler l'entretien.	Employeur	Module «07 Organisation d'urgence»
4. Assurer la formation des secouristes, y compris la formation continue tous les 2-3 ans	Employeur	Module «07 Organisation d'urgence»
5. Instruire les collaborateurs au moins 1x/an sur les thèmes des premiers secours. p.ex. que faire en cas de : <ul style="list-style-type: none">accidents du travail / urgences sanitairesincendiefuite d'animauxlibération de produits chimiques ou lisierautres	CoSec	Module «Formations» → Comportement en cas d'urgence

Moyens et installations d'aide d'urgence

Différentes situations d'urgence peuvent survenir dans l'agriculture. Les plus fréquentes sont : les blessures, les incendies, les fuites incontrôlées de substances telles que les produits chimiques ou le lisier ou la fuite d'animaux.

Veillez à ce que les moyens suivants soient disponibles dans votre exploitation en fonction des dangers, afin de pouvoir réagir rapidement et correctement en cas d'urgence :

Boîtes de premiers secours / pharmacies d'urgence

- Réparties selon les besoins sur l'ensemble du site de l'entreprise et facilement accessibles à tout moment pour tous les employés (pas seulement la pharmacie de l'entreprise, pas dans des tiroirs/armoires). L'emplacement de la pharmacie d'urgence doit être immédiatement reconnaissable.
- Le nombre de pharmacies nécessaires dépend des dangers et de l'accèsibilité. → en placer une p. ex. dans le vestiaire, dans l'atelier, dans la grange située à l'extérieur de l'entreprise.
- Le contenu standard d'une pharmacie d'urgence est le suivant :

- Matériel à pansements (sparadrap, compresses, bandes élastiques, triangle)
- Produits de nettoyage et rinçage des plaies
- Pince à épiler
- Masque de protection pour ventilation
- Gants
- Compresses de froid ou spray réfrigérant
- Ciseaux
- Couverture de survie



- Conformément à la législation sur les produits thérapeutiques, les médicaments ne peuvent être remis que par des personnes autorisées (= personnel médical spécialisé). Les comprimés contre les maux de tête, les analgésiques, etc. ne font donc pas partie de la pharmacie d'urgence de l'entreprise. Les comprimés d'iode, qui sont remis aux entreprises situées dans un rayon de 50 km autour des centrales nucléaires, constituent une exception.
- Le contenu de la pharmacie de secours doit être vérifié régulièrement (au moins 1 fois par an) et les produits périmés doivent être remplacés. La personne responsable dans l'entreprise doit être définie.
- En cas d'urgence, la situation peut être stressante et des choses importantes peuvent être oubliées. Un guide de premiers secours comprenant les numéros d'urgence et les données de l'entreprise à côté de la pharmacie d'urgence offre un soutien précieux aux premiers intervenants. Les instructions devraient être résistantes à l'eau et mobiles afin de pouvoir être emportées sur le lieu de l'accident.
- Il est recommandé d'emporter une pharmacie d'urgence minimale (pansements et matériel pour un pansement compressif), même sur les véhicules agricoles.

Douches oculaires

- Si des produits chimiques (acides, bases, autres substances toxiques) ou des corps étrangers (copeaux, étincelles, poussières, saletés) pénètrent dans l'œil, celui-ci doit pouvoir être immédiatement et abondamment rincé à l'eau courante pendant plusieurs minutes afin d'éviter des lésions oculaires irréversibles.
- Les douches oculaires devraient être accessibles dans les zones présentant un risque accru de lésions oculaires, comme les ateliers ou les lieux de mélange de produits phytosanitaires, etc.
- Des stations spéciales de rinçage oculaire, des embouts combinables pour robinets domestiques ou des douches de rinçage oculaire permettent de rincer les yeux pendant une longue période avec de l'eau fraîche.
- Il est également possible d'installer des bouteilles spéciales de rinçage oculaire directement dans les zones à risque. Elles contiennent une solution saline stérile dont la composition correspond à peu près à celle du liquide lacrymal. Les bouteilles de rinçage oculaire sont destinées à un usage unique - les bouteilles entamées doivent être jetées. De plus, la bouteille doit être remplacée à la fin de sa durée de conservation (en général 3 ans).



Moyens de lutte contre l'incendie

- Les autorités cantonales de protection contre l'incendie fixent les moyens minimaux nécessaires de lutte contre l'incendie.
- Une évaluation des risques montre où se situent les dangers d'incendie dans l'entreprise et dans quelle mesure les sapeurs-pompiers peuvent accéder rapidement/sans obstacles à un éventuel lieu d'incendie.
- Les moyens de lutte contre l'incendie tels que les extincteurs, les couvertures anti-feu ou les postes d'incendie sont choisis en fonction de la classe d'incendie existante. En outre, il faut tenir compte du risque de gel dans les bâtiments extérieurs. Les fournisseurs de moyens de lutte contre l'incendie proposent des conseils en la matière.
- En cas de modification des processus d'exploitation (p. ex. changement de lieu de stockage, réaffectation de bâtiments), le risque d'incendie doit être réévalué.
- Les moyens d'extinction doivent être placés de manière facilement accessible et leur emplacement doit être signalé de manière visible. Ils ne doivent pas être cachés par l'entreposage de marchandises, d'appareils ou de machines. Les couvertures anti-feu doivent être immédiatement à portée de main.



Voies d'évacuation

- Les postes de travail, locaux, bâtiments et terrains de l'entreprise doivent pouvoir être évacués rapidement et en toute sécurité en cas d'urgence. Les chemins qui servent de voies d'évacuation doivent toujours être libres. Une voie d'évacuation est le chemin le plus court entre n'importe quel endroit du bâtiment et un lieu sûr à l'extérieur.

- Les voies de circulation qui servent de voies d'évacuation en cas de danger doivent être signalées de manière appropriée. Des signaux de secours photoluminescents ou des éclairages de sécurité indiquent les voies d'évacuation même en cas de panne de courant, etc.
- Les portes des voies d'évacuation doivent pouvoir être ouvertes rapidement et sans moyens auxiliaires (clés) dans le sens de la fuite.
- Aucun matériau inflammable ne doit être stocké à proximité immédiate des voies d'évacuation.
- Aucun matériel, appareil, machine, emballage, etc. ne doit être entreposé dans les voies d'évacuation, même pour une courte durée. Instruisez vos collaborateurs en conséquence.



Dissémination de produits chimiques et de lisier

- Si des produits chimiques tels que des produits phytosanitaires ou des carburants sont libérés, il faut éviter qu'ils ne se répandent dans l'environnement. Respectez à cet effet les prescriptions en vigueur et placez des absorbants appropriés à portée de main sur les lieux de stockage et de transvasage.
- Les aides techniques au contrôle surveillent les niveaux de remplissage, les débits, les rapports de pression, etc. dans les installations à lisier ou lors du remplissage des pulvérisateurs. Elles empêchent ainsi tout débordement et/ou avertissent en cas de fuite dans un tuyau. Les colliers de sécurité empêchent le détachement involontaire des raccords de tuyaux.

Accès

- Assurez-vous de pouvoir garantir le libre accès des véhicules de secours (ambulanciers, pompiers, etc.) à l'exploitation.

Un guide en cas d'urgence : la règle ORA

Dans une situation d'urgence, il faut agir de manière réfléchie, la protection personnelle et la protection contre d'autres accidents sont prioritaires. Le schéma des feux de signalisation fournit un guide facile à comprendre et à appliquer - utilisez-le pour instruire vos collaborateurs :



- Rouge :** **Observer et évaluer la situation, STOP !**
- Jaune :** **Réfléchir – identifier les dangers pour toutes les personnes concernées**
- Vert :** **Agir - assurer la sécurité, alarmer et apporter les premiers secours**

Alerter correctement

En cas d'urgence, tous les employés de l'entreprise doivent pouvoir composer rapidement le bon numéro d'urgence.

- Indiquez sur tous les téléphones de l'entreprise les numéros d'appel d'urgence sanitaire, des pompiers, de la Rega, du centre toxicologique, des hôpitaux et des médecins.
- Accrochez des panneaux d'information/flyers/autocollants ou autres avec les numéros d'urgence sur les pharmacies de secours et aux endroits importants de l'entreprise, comme le bureau, le vestiaire, les salles de séjour, l'atelier.
- Déposez également les numéros d'urgence dans les véhicules et les caisses de matériel/outillage pour une utilisation externe.
- Remettez à vos collaborateurs des cartes d'urgence avec les principaux numéros de téléphone. Notez-y également les personnes de l'entreprise qui doivent être informées en cas d'urgence.
- En cas d'utilisation de téléphones portables d'entreprise : Enregistrez les numéros d'urgence et installez une application d'urgence appropriée. Incitez vos collaborateurs à faire de même sur leur téléphone portable personnel.



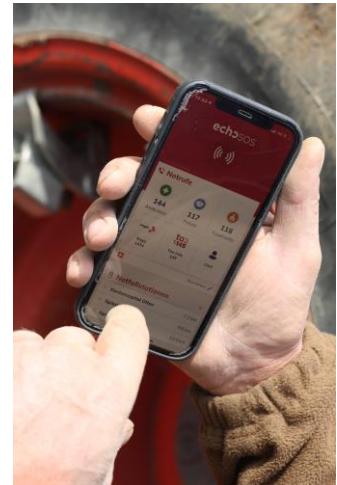
Aperçu des principaux numéros d'urgence

144	Appel d'urgence sanitaire • Pour toutes les urgences médicales	117	Appel d'urgence de la police • Violence, crime • Mise en danger des voies ferrées, des autoroutes, etc. par des animaux qui s'échappent, des grosses balles qui roulent, des véhicules agricoles
118	Appel d'urgence des pompiers • Feu, incendies, fumée • Libération de produits chimiques / de lisier	112	Appel d'urgence général • Si aucune connexion n'est possible avec le téléphone portable, l'alarme via 112 peut éventuellement fonctionner malgré tout, car d'autres réseaux mobiles sont utilisés.
1414	Garde aérienne de sauvetage REGA • Vols de sauvetage	145	Tox Info Suisse • Renseignements médicaux en cas de suspicion d'intoxication
1415	Appel d'urgence Air-Glaciers • Vols de sauvetage		Numéro d'urgence pour les parents 0848 35 45 55 • Conseils 24h/24 et 7j/7 pour les parents, les familles et les personnes de référence
143	La main tendue • Service d'assistance téléphonique		Service de sauvetage des grands animaux 079 700 70 70 • Sauvetage/transport spécial pour grands animaux
147	Ligne d'urgence pour enfants et jeunes • Assistance téléphonique		



Conseils

- Sur la plupart des smartphones, il suffit d'appuyer plusieurs fois rapidement sur la touche marche/arrêt pour passer automatiquement de l'écran de verrouillage au mode d'appel d'urgence.
- Recommandation application d'appel d'urgence : EchoSOS (iOS/Android - gratuit)
- En cas d'urgence, évitez les appels téléphoniques inutiles afin de ne pas bloquer la ligne téléphonique (rappel des secours).
- Des cartes d'urgence à glisser dans le porte-monnaie / la pochette du téléphone portable peuvent être obtenues gratuitement auprès du SPA.



Apporter les premiers secours

Les personnes spécialement formées dans l'entreprise peuvent prodiguer les premiers secours rapidement et de manière compétente en cas d'urgence. Tous les travailleurs de l'entreprise doivent connaître la procédure à suivre en cas d'urgence et savoir comment contacter le secouriste.

Formation de secouristes dans l'entreprise

- Il est recommandé de former au moins une personne qualifiée aux premiers secours pour 10 collaborateurs. L'idéal est que plusieurs personnes dans l'entreprise aient des connaissances en premiers secours.
- La formation des secouristes doit être régulièrement actualisée - il est recommandé de suivre un cours de répétition tous les 2 à 3 ans.
- La formation des secouristes en entreprise se fait sur le temps de travail et aux frais de l'employeur.
- Tout le monde peut devenir secouriste, à condition qu'aucune raison personnelle, telle que des restrictions physiques ou psychologiques, ne s'y oppose. Idéalement, les personnes sont actives à long terme dans l'entreprise - elles acquièrent ainsi de l'expérience pratique et de l'assurance. Les volontaires ayant des connaissances préalables, par exemple grâce à des activités bénévoles comme les pompiers ou les samaritains, sont particulièrement adaptés.



Instruction des collaborateurs

- Instruisez les collaborateurs au moins une fois par an sur la procédure à suivre en cas d'urgence. Les thèmes d'instruction peuvent être par exemple :
 - Accidents du travail / urgences sanitaires
 - Incendie
 - Fuite d'animaux
 - Libération de produits chimiques ou de lisier
 - Etc.

Organisation d'urgence sur les lieux de travail/d'intervention hors de l'exploitation

Sur le site de l'exploitation, les dispositifs de secours et d'alarme sont rapidement accessibles, mais de nombreux travaux agricoles ont lieu en dehors de l'exploitation. Une organisation d'urgence particulière est donc nécessaire dans ce cas. Clarifiez les questions suivantes et organisez les mesures correspondantes.

- Quels travaux et avec quels risques sont effectués hors de l'exploitation ?
- L'auto-alarme est-elle possible et garantie partout ? (réception du téléphone portable, batterie chargée, ...)
- L'équipement de secours nécessaire est-il disponible ? (p. ex. sur les véhicules)
- La personne qui travaille peut-elle indiquer où elle travaille ? (adresse, lieu-dit, coordonnées → Recommandation : application d'appel d'urgence avec transmission de l'emplacement)
- Les personnes travaillant seules en dehors de l'exploitation (travailleurs isolés) sont-elles régulièrement surveillées de manière appropriée ? (p. ex. message au début et à la fin du travail, utilisation d'un système de surveillance).
- Les travaux particulièrement dangereux, tels que les travaux forestiers ou les travaux comportant des risques de gaz, doivent impérativement être effectués en présence d'une deuxième personne qui peut donner l'alarme et prodiguer les premiers secours en cas d'urgence.



Conseils

- En automne 2023, Apple a activé l'appel d'urgence par satellite en Suisse. Le service fonctionne avec tous les iPhones à partir de la 14e génération/iOS17.

Si aucune connexion mobile traditionnelle n'est disponible, le service satellite est automatiquement activé et permet d'envoyer un message d'urgence comprenant des informations sur la situation d'urgence, la localisation, etc.



Aides sur agritop.safely.swiss

- Procédure d'organisation des urgences
- Règle ORA
- Plan d'évacuation et de sauvetage
- Affiche « Urgence »
- Affiche « Ça brûle - que faire ? »
- Listes de contrôle Organisation des urgences

→ Module « Documents », chapitre « 07 Organisation des urgences »

→ Module « Listes de contrôle »